

DANS QUELLE CATÉGORIE DE MÉNAGES SE TROUVE VOTRE CLIENT ?

Pour le Coup de Pouce Mobilité Électrique, on distingue 3 catégories de ménages :

- Ménage en situation de précarité énergétique
- Ménages modestes
- Autres ménages



Votre client est en **précarité énergétique** si ses revenus sont inférieurs ou égaux au barème de cette grille :

Nombres de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus
1	24 031€
2	35 270€
3	42 357€
4	49 455€
5	56 580€
Par personne supplémentaire	7 116€

DANS QUELLE CATÉGORIE DE MÉNAGES SE TROUVE VOTRE CLIENT ?

Votre client est **considéré comme modeste** si ses revenus sont inférieurs ou égaux au barème de cette grille :

Nombres de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus
1	29 253€
2	42 933€
3	51 564€
4	60 208€
5	68 877€
Par personne supplémentaire	8 663€

Si les revenus de votre clients sont supérieurs à ces deux grilles, il est alors considéré comme “autres ménages” et bénéficie donc d’un niveau de prime CEE inférieur.